



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le jeudi 18 août 2022 à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Est également présente : madame Johanne Hébert, directrice générale.

Est absente : madame Andrea Geary, conseillère.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

22-08-18-6027

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 18 août 2022 à 18 h30.

Adopté

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

22-08-15-6028

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 18 août 2022, à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Expropriation de l'immeuble connu sous le numéro de lot 3 447 005 du cadastre du Québec;
- E) Période de questions;

F) Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

22-08-18-6029

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 18 août 2022 tel que présenté.

Adopté

**Expropriation de l'immeuble connu sous le numéro de lot
3 447 005 du cadastre du Québec**

Considérant que depuis le 31 mars 2011, la MRC du Haut-Saint-Laurent est gestionnaire de l'emprise ferroviaire subdivision Massena abandonnée, et ce par le biais d'un bail signé avec le ministère des Transport du Québec;

Considérant que l'ancienne voie ferrée comprise entre la limite est de la municipalité de Très-Saint-Sacrement jusqu'à la limite est de la Ville de Huntingdon a été convertie en parc linéaire afin d'y aménager un réseau cyclable pour l'ensemble de la collectivité de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que le conseil municipal souhaite prolonger le parc linéaire de la MRC sur le territoire de la Ville de Huntingdon, ce qui permettrait de doter la municipalité d'un réseau cyclable en plus d'assurer un lien avec celui de la MRC et que pour se faire, il est impératif que le terrain adjacent au parc linéaire à la limite est de la Ville, soit le lot 3 447 005 soit réservé à cette fin;

Considérant que la Ville est autorisée à acquérir par voie d'expropriation en vertu de l'article 570 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Considérant que le terrain de la rue F.-Cleyn portant le numéro de lot 3 447 005 du cadastre du Québec, pour une superficie approximative de 9 663.5 m² qui est visé par la présente acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation appartient à la compagnie 7259794 Canada Inc. (Gestion Charnise).

22-08-18-6030

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon acquière par voie d'expropriation l'immeuble connu sous le numéro de lot 3 447 005 du cadastre du

Québec, pour une superficie approximative de 9 663.5 m² appartenant à la compagnie 7259794 Canada Inc. (Gestion Charnise).

Que la dépense relative au versement de l'indemnité soit financée par une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

22-08-18-6031

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 18 h 40

Adopté

André Brunette, Maire

Johanne Hébert, greffière de séance